



Interview de Vincent ASSANTE

Président de l'APIHM (L'Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteur)

Elle se veut aujourd'hui un mouvement de défense et d'action destiné à contribuer à l'élaboration d'une politique nationale visant à supprimer, ou à défaut réduire et compenser dans le même temps et chaque fois que besoin, les « situations de handicap » vécues au quotidien par plusieurs millions de nos concitoyens et de leurs familles.

L'ANPIHM trouve sa filiation à l'époque des grandes épidémies de poliomyélite des années 50 à l'Hôpital Raymond Poincaré de Garches, et, depuis plus de 50 ans oeuvre pour que les personnes dites « handicapées » soient actrices de l'amélioration de leurs conditions de vie, de la défense de leurs droits et de leur dignité en tant que citoyens à part entière. Résolument militant, le président nous présente son association :



Comment l'ANPIHM a-t-elle été créée ?

L'Association Nationale Pour l'Intégration des (personnes) Handicapés est née en 1952, à l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, en réponse à la grande vague de l'épidémie de poliomyélite laissant des séquelles importantes de paralysie aux personnes atteintes, enfants et adultes.

À l'époque, aucune disposition n'existait pour aider à la réinsertion de ces personnes, et seules les aides de la famille ou l'entraide associative qui commence à naître vont être en mesure de les accompagner cahin-caha.

Et c'est en réponse à ces besoins particuliers qui apparaissent que les fondateurs - tous paralysés - de l'ANPIHM vont commencer à créer, dans les régions où les premiers adhérents



se rassemblent, qui un service de transport adapté, qui des premières formules d'hébergement, qui des lieux de travail adapté, et même une maison de vacances. Dans le Sud-Ouest, en Bretagne, dans l'Est de la France, en Auvergne, etc.

20 ans plus tard, l'ANPIHM participera aux côtés de quelques autres associations à la concertation ouverte par Georges Pompidou et qui conduira à l'élaboration de la Loi d'Orientation dite « en faveur des personnes handicapées » en 1975.

POURQUOI ETRE ENTRES DANS UNE ACTION POLITIQUE ?

Dès l'abord, les fondateurs de l'ANPIHM ont très vite mesuré que les réponses qu'appelaient les problèmes posés ne pouvant être formulées et mises en œuvre que par les pouvoirs publics, étaient forcément de nature politique.

Ensuite, ne se résolvant pas à ce que la compassion et la charité continuent à prendre le pas sur la citoyenneté et la solidarité, des militants de l'ANPIHM, comme des militants d'autres associations sœurs partageant quasiment les mêmes analyses, se sont engagés dans le débat international portant sur la « nature et le sens du handicap ». C'est ce débat international conduisant l'OMS à élaborer une « Classification des maladies » et une « Classification des handicaps » accompagnées d'une première définition du handicap qui finira par voir le jour en 1983.

Mais cette définition négligera beaucoup trop les facteurs environnementaux dans la cristallisation des situations de handicap.

Aussi le débat international auquel vont participer ces militants va reprendre de plus belle pour aboutir en 2002 à une nouvelle définition indiquant en substance que le handicap est le produit de l'interaction entre les facteurs personnels et sociaux d'un individu et les facteurs environnementaux.

C'est ainsi que, les facteurs environnementaux comprenant tout à la fois, non seulement des facteurs architecturaux mais aussi des facteurs culturels et sociaux au plan collectif, vont apparaître comme des facteurs politiques fondamentaux appelant des choix de société.





LES REPORTAGES HANDITEC HANDROIT



Caroline LHOMME

COMMENT AGISSEZ-VOUS AU QUOTIDIEN ?

Comme toute Association, conformément à ses statuts, qui se doit de défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents, en l'occurrence dits handicapés !

Précisons que ces intérêts sont en tout point semblables aux intérêts de la plupart des personnes dites handicapées, mais aussi fondamentalement les mêmes que les intérêts des citoyens dits valides auxquels il faut ajouter des aspects plus particuliers. Comme les questions spécifiques d'accessibilité du cadre bâti et des transports, d'accompagnement, de soins, de ressources - eu égard à la fois à l'impossibilité très répandue de ne pouvoir travailler - et au cadre législatif et réglementaire spécifique dont relèvent les personnes dites handicapées.

Ceci conduit à un dialogue permanent avec les pouvoirs publics, à la manière d'une organisation syndicale, tant sur le plan national que sur le plan territorial, que ce soit dans le cadre de Conseils ad hoc ou dans le cadre d'entretiens bilatéraux avec les institutions ministérielles.

Parallèlement, telle activité nourrissant l'autre et réciproquement, le Conseil d'administration de l'ANPIHM informe et défend ses adhérents quant aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans la reconnaissance effective de leurs droits.

Enfin, l'ANPIHM continue de gérer les structures innovantes d'hébergement de petite taille dans l'habitat ordinaire qu'elle a créées à partir des années 70, a priori à la grande satisfaction des personnes dites handicapées hébergées actuellement.

QUELS SONT VOS PROJETS ?

Continuer à créer le même type de structures innovantes d'hébergement de petite taille ! Même si la politique d'austérité généralisée à tous les niveaux obère les chances de succès d'y parvenir.

A fortiori quand on voit la propension des pouvoirs publics d'une part, et d'un grand nombre d'associations d'autre part à utiliser la Prestation de Compensation du Handicap – prestation individuelle et voulue comme telle par le législateur – comme un mode alternatif de financement de ces structures !

En effet, l'ANPIHM dénonce cette dérive conduisant à prendre en otage la personne dite handicapée qui, par ignorance des difficultés du futur, accepte de mutualiser partiellement et obligatoirement sa PCH. Ainsi elle bénéficie d'un hébergement, lui apparaissant à cet instant comme préférable à sa situation du moment, à la charge de sa famille ou hébergée dans une grande institution tenant plus d'une garderie que d'un domicile, même de secours.